

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 22 novembre 2011, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** M. Mme Colette FINET, Marc HERNOUT, Céline BRIDOUX, Gérard PONCELET, Hélène DOLMAIRE, Serge LEFEUVRE, Florence LAPA, François HÉBERT, Paulette BRIDOUX-HéDé, Abderrahim ASSIM, Freddy DUCHESNE, Pascale GUÉNARD, Nicolas DELACOURT, Maryse LECAT, Philippe DAUTREMER, Pascal OURDOUILLÉ, Françoise DHEILLY-FONTAINE, Patrick HOLLEVILLE, Caroline OURDOUILLIE, Chantal BOULET, Jean-Pierre HURÉ, Régis RICHARD, Corinne FOVET, Eric MAQUET.

**Etaient absents excusés :** MM. Béatrice PONCELET, Gérard MARECHAL, Julie TURGY, Bernard BELIN, Aurélie POUILLET.

**Etaient absents :** //////////////

**Avait donné pouvoir :** MM Béatrice PONCELET à Françoise DHEILLY-FONTAINE, Gérard MARECHAL à Pascal OURDOUILLÉ, Julie TURGY à François HÉBERT, Bernard BELIN à Colette FINET, Aurélie POUILLET à Chantal BOULET.

Présents : 24      Représentés : 05      Votants : 29      Absents : 00

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A L'ORDRE DU JOUR :**

- 1) Compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2011
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
- 4) Décision du Maire

#### **FINANCES :**

- 5) Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire entre la ville de Longueau et la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.)
- 6) Subvention au Secours Populaire Français
- 7) Subvention à l'association Alcool assistance « La croix d'or »
- 8) Subvention exceptionnelle Poker Club de Longueau
- 9) Décision modificative n°2
- 10) Remboursement de sinistre
- 11) Indemnité d'astreinte
- 12) Taxe d'aménagement : fixation du taux

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- 13) Remplacement du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'école André Mille
- 14) Modification du tableau des effectifs

- 15) Déclassement de la route départementale 4935 et son reclassement dans la voirie communale
- 16) Construction de la salle de gymnastique de Longueau : Convention de fonds de concours entre la ville de Longueau et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole
- 17) Transformation du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et définition des modalités de concertation
- 18) Litige entre le Groupement Foncier Agricole de la Croix de Fer et la ville de Longueau : Règlement de frais
- 19) Contrat d'entretien chaudière gaz Centre multi-accueil
- 20) Projet d'échange musical avec l'Association « TOUT POUR LA MUSIQUE » : participation financière de la ville de Longueau
- 21) Convention entre la ville de Longueau et l'Association « ACOUZIC » - Festival Jeunes 2012
- 22) Spectacle de Noël des personnes âgées de la MAPA
- 23) Thé dansant du mardi 07 février 2012
- 24) Fête des droits de l'enfant : contrats de spectacles.
- 25) Spectacle de Noël de la crèche « les Koalas »
- 26) Spectacle de Noël de la crèche « Les Kangourous »
- 27) Spectacle de Noël des centres de loisirs
- 28) Marché de Noël : location d'un chapiteau
- 29) Mise à disposition du « Visiocom » par convention avec le collège Frédéric Joliot Curie
- 30) Convention d'édition avec les « Editions NORSUD »
- 31) Convention de location entre la ville de Longueau et la MAPA
- 32) Déplacement des Elus en Hongrie.
- 33) Droit d'initiative dans le cadre des affaires locales.

#### 1) Compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2011

Le compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

#### 2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DAUTREMER Philippe a été élu secrétaire de séance.

#### 3) Communication du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, cette année, les 574 élèves de Longueau participeront au spectacle de Noël « Abysses » au Cirque Jules Verne d'Amiens.

La participation de 9€ par enfant est prise en charge par la ville de Longueau ainsi que le transport. Dans ce cadre, chaque enfant se verra remettre par la ville d'Amiens, un livre sur l'histoire du spectacle Abysses. Pour des raisons pratiques, ces livres seront remis aux élèves en classe par leurs enseignants à partir du 12 décembre.

A propos d'une interpellation de M. Régis RICHARD au conseil municipal précédent, Madame le Maire précise que lorsqu'un employé communal revient le soir chez lui avec une voiture de fonction, c'est dans le cadre tout à fait exceptionnel du remplacement de la personne habilitée à ouvrir et à fermer le parcours sportif et les bâtiments s'y rattachant.

#### 4) Décision du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de sa délégation de pouvoir, elle a contracté un prêt d'un montant de 750 000€, auprès de la caisse d'épargne, à taux fixe de 4,51%, et pour une durée de 15 ans, afin de pouvoir procéder aux travaux de réhabilitation de l'école André Mille.

5) Avenant au contrat de prévoyance collectivité maintien de salaire entre la ville de Longueau et la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T)

La ville de Longueau a souscrit, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » à adhésion individuelle pour l'ensemble de ses agents. L'organisme mutualiste a adressé un avenant au contrat de prévoyance. Les modifications portent sur l'augmentation de la cotisation qui progresse de 1,86% à 1,90%. Le conseil municipal, après délibération, accepte l'avenant présenté par la M.N.T. Adopté à l'unanimité.

6) Subvention au Secours Populaire Français, antenne de Longueau

Sur la proposition de M. ASSIM, le conseil municipal vote une subvention de 1000€ au titre de l'année 2011 à l'antenne de Longueau du Secours populaire Français. Adopté à l'unanimité.

7) Subvention à l'association Alcool Assistance « La Croix d'or »

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal vote une subvention de 300€ à l'association Alcool Assistance. Adopté à l'unanimité.

8) Subvention exceptionnelle à l'association « Poker Club de Longueau »

Sur la proposition de M. HÉBERT, le conseil municipal, après délibération, vote une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association « Poker Club de Longueau ». Adopté par 28 voix pour et une voix contre.

9) Décision modificative n°2

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 03 voix contre, adopte la décision modificative n°2, telle qu'elle est présentée.

10) Remboursement de sinistre

Le conseil municipal accepte le remboursement de sinistre pour un montant de 1963€, présenté par les Assurances Mutuelles de Picardie. Adopté à l'unanimité.

11) Indemnité d'astreinte

Le conseil municipal charge Madame le Maire de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut les périodes d'astreintes définies conformément aux textes en vigueur. Adopté à l'unanimité.

12) Taxe d'aménagement : fixation du taux

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire communal. Adopté à l'unanimité.

13) Remplacement du représentant du conseil municipal au conseil d'école André Mille

Monsieur Freddy DUCHESNE est nommé représentant du conseil municipal au conseil d'école André Mille, en remplacement de Monsieur OURDOUILLÉ Pascal, démissionnaire. Adopté à l'unanimité.

14) Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs telle qu'elle est présentée.

15) Déclassement de la route départementale 4935 et son reclassement dans la voirie communale :

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de la RD 4935. (Partie comprise entre le carrefour giratoire sur la

commune de Longueau et le centre de la commune de Cagny). Il approuve le principe d'attribution par le Conseil Général, d'une soulte, d'un montant de 12 501€, correspondant au montant H.T des travaux de remise en état. Adopté à l'unanimité.

16) Construction de la salle de gymnastique de Longueau : convention de fonds de concours entre la ville de Longueau et la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole

Le conseil municipal décide le versement du fonds de concours à hauteur de 530 000€. Madame le Maire est autorisée à signer la convention de fonds de concours entre la ville de Longueau et la communauté d'agglomération d'Amiens métropole. Adopté par 27 voix pour et 02 voix contre.

17) Transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définition des modalités de concertation :

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du plan d'occupation des sols approuvé et sa transformation en plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Il approuve les modalités de concertation définies dans la délibération. Adopté à l'unanimité.

18) Litige entre le Groupement Foncier Agricole de la croix de Fer et la ville de Longueau : Règlement de frais :

Suite au litige qui opposait la ville de Longueau au Groupement Foncier Agricole de la Croix de Fer, le conseil municipal décide de régler le montant des frais pour 3 362,32€. Adopté à l'unanimité.

19) Contrat d'entretien chaudière gaz centre multi accueil :

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat d'entretien de la chaudière gaz du centre multi accueil, présenté par la société Jacky SELLIER pour un montant de 249,96€. Adopté à l'unanimité.

20) Projet d'échange musical avec l'association « TOUT POUR LA MUSIQUE » :

Le conseil municipal vote une participation financière de 300€ à l'association « Tout pour la musique » pour l'organisation d'un projet permettant d'organiser une rencontre entre des écoles de musique du Nord de la France et de la Côte d'Azur. Adopté à l'unanimité.

21) Convention entre la ville de Longueau et l'Association « ACOUZIC » - Festival Jeunes 2012

Après maintes discussions concernant l'insuffisance d'informations dans la convention, sur les acomptes ou pas, la mise en place d'une régie, la prise d'une assurance annulation, les prestations de la commune y compris le personnel, l'encadrement des jeunes.. Le conseil municipal vote un accord de principe pour une subvention de 50000€. Adopté à l'unanimité.

Le principe d'une convention avec l'association ACOUZIC, est adopté par 23 voix pour, 5 contre et 1 abstention, (dues au fait d'insuffisance d'informations dans la convention).

22) Spectacle de Noël des personnes âgées de la MAPA

La SARL SICALINES est retenue pour assurer le spectacle de Noël de la maison de retraite le mardi 21 décembre 2011 pour un montant de 850€. Adopté à l'unanimité.

23) Thé dansant du 07 février 2012 :

Monsieur GUIMARD Arnaud est retenu pour assurer le thé dansant du 07 février 2012 pour un montant de 300€. Adopté à l'unanimité.

24) Fête des droits de l'enfants – Contrats de spectacle :

La compagnie FARANDOLE a présenté deux spectacles pour un montant de 1 200€, à l'occasion de la fête des droits de l'enfants. Madame le Maire est autorisée à signer les deux contrats. Adopté à l'unanimité.

25) Spectacle de Noël de la crèche « Les koalas »

La compagnie FARANDOLE est retenue pour assurer le spectacle de Noël de la crèche les Koalas pour un montant de 290€. Adopté à l'unanimité.

26) Spectacle de Noël de la crèche les « kangourous »

La compagnie des ptits loups est retenue pour assurer le spectacle de Noël de la crèche les kangourous pour un montant de 450€. Adopté à l'unanimité.

27) Spectacle de Noël des deux centres de loisirs

La compagnie FARANDOLE est retenue pour assurer le spectacle de Noël des deux centres de loisirs pour un montant de 580€. Adopté à l'unanimité.

28) Marché de Noël : location d'un chapiteau

Pour le bon déroulement du marché de Noël, il est nécessaire de louer un chapiteau afin d'abriter les exposants. Madame le Maire est autorisé à intervenir au contrat de location pour un montant de 3975€ H.T. Adopté à l'unanimité.

29) Mise à disposition du « Visiocom » par convention avec le collège Frédéric Joliot Curie

A la demande de Monsieur le Principal du collège, le conseil municipal accepte de mettre à disposition, pour la période du 03 novembre 2011 au 07 juin 2012, le véhicule VISIOCOM pour le déplacement des élèves au centre équestre de Boves. Adopté à l'unanimité.

30) Convention d'édition avec les « Editions NORSUD »

La société NORSUD présente une nouvelle convention dans laquelle il est précisé que la commune s'engage à contribuer au financement de l'agenda à hauteur de 1500€ H.T maximum. Madame le Maire est autorisée à intervenir à la convention. Adopté par 26 voix pour et 3 contre.

31) Convention de location entre la ville de Longueau et la MAPA :

Le conseil municipal, par 26 voix pour et 3 contre, autorise Madame le Maire à signer la convention de location avec la MAPA

*Monsieur Régis RICHARD demande comment en est-on arrivé à 3 années d'impayés ?*

*Madame Chantal BOULET demande ce qu'il advient de l'ancien bail ?*

*Réponse de Madame le Maire : C'est la convention qui sert de lissage de l'ancien bail jusqu'en 2016.*

32) Déplacement des élus en Hongrie :

Il est donné mandat spécial à Messieurs ASSIM et PONCELET pour accompagner une classe chorale de l'école André Mille en Hongrie. Adopté par 28 voix pour et une abstention.

33) Participation des enfants de Longueau au spectacle « ABYSSES »

Les enfants des écoles de Longueau vont participer au spectacle de Noël « ABYSSES » au cirque Jules Verne d'Amiens. Le conseil municipal décide le versement de la somme de 9 euros par enfant, soit un total de 5 166€. Adopté à l'unanimité.

33A) Paiement de la facture au radio taxis Amiens Métropole.

Suite au remboursement de sinistre effectué par l'assureur de la commune, le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'un montant de 1963€ adressée par le groupement des radio-taxis Amiens Métropole. Adopté à l'unanimité.

*A propos du « gros bulletin municipal », Madame BOULET fait remarquer qu'on a demandé un article à leur groupe en avril, et que dans la mesure où il n'est sorti qu'en novembre, évidemment le texte perd son sens.*

La séance est levée à 23H30.